

Les Brèves du Cossignol



Informations municipales

Numéro 175
juillet 2018



TRAVAUX D'ETE



C'est l'été, le temps des grandes vacances et des grands travaux communaux !

- De nouveaux jeux pour les enfants sur la place du village: une tour d'escalade, un nouveau balancier et deux jeux ressorts sur un sol remis à neuf et aux normes.
- Un trottoir le long de la départementale (RD35) qui traverse le village : du hangar jusqu'à l'école.
- Sécurisation de la traversée du village à l'Escalette par la réalisation d'un dispositif ralentissant les véhicules « coussins lyonnais ».
- Réfection de l'enrobé de la départementale par le conseil départemental du rond point hexagonal jusqu'au hangar (à l'entrée du village).
- Pose d'enrobé devant l'école côté départementale RD 35.

Des travaux qui risquent de perturber notre quotidien mais qui vont embellir notre village !

LE TRES HAUT DEBIT à AUREVILLE

Le très haut débit à Aureville est prévu d'ici 2023 par le déploiement de la fibre optique. C'est le choix technique décidé par le Conseil Départemental de la Haute Garonne et les intercommunalités. En attendant, une solution transitoire sera mise en place pour assurer dans notre commune, dans les meilleurs délais, un accès haut débit. En effet, une antenne 4G fixe a été posée sur le château d'eau de « Capdeville ». Cette nouvelle installation, qui devrait être en fonctionnement au mois de septembre, vous rendra éligible à ce dispositif qui donnera un débit de 30 Mbits/s. Cette technologie nécessitera l'installation d'une antenne de réception individuelle. En Haute Garonne, les frais d'installation et de maintenance pour le particulier sont entièrement à la charge de « Haute Garonne Numérique ».

Les usagers devront souscrire un contrat auprès d'un des trois opérateurs suivants :

- ALSATIS : 09 70 24 72 47 (appel surtaxé) ou www.alsatis.com
- NORDNET 3420 (appel non surtaxé) ou www.nordnet.com
- OZONE 09 73 01 10 00 (appel non surtaxé) ou www.ozonnet.net



PROLIFERATION MOUSTIQUE « TIGRE »

Le ministère des Solidarités et de la Santé a annoncé qu'une opération de « surveillance renforcée » du moustique tigre est lancée du 1^{er} mai au 30 novembre. Dans chaque commune, les habitants sont invités à signaler la présence de cet insecte vecteur de maladies potentiellement graves. Le gouvernement poursuit un double objectif « limiter le risque d'importation et de circulation des virus » (lors de voyages) et « ralentir la progression de l'implantation du moustique tigre dans les départements de métropole ».

Des mesures de précaution sont livrées aux voyageurs qui se rendent, en particulier, à La Réunion mais aussi dans d'autres zones à risque.

Dans les départements de métropole, il est donc essentiel d'inviter la population à participer à la lutte contre la prolifération en faisant le maximum pour supprimer les eaux stagnantes où les insectes pondent.

Quelques gestes : enlever les soucoupes des pots de fleur ou de les remplir de sable, vérifier le bon écoulement des gouttières, supprimer les pneus usagés...

PLAN CANICULE



En cas de déclenchement du Plan d'Alerte et d'Urgence dû à la canicule (décret N°2004-926), la mairie a ouvert un registre nominatif des personnes âgées et en situation de handicap.

Ce recensement volontaire permettra une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux du département si nécessaire.

Les personnes âgées ou en situation de handicap qui souhaitent figurer sur ce registre doivent s'inscrire auprès du secrétariat de mairie : Tél : 05.61.76.30.29

ATTENTION AUX NUISANCES SONORES

Bon voisinage ...

La municipalité souhaite sensibiliser les Aureillois(es) au respect des horaires pour l'utilisation d'outils bruyants (tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse ...)

« Ne pas troubler la tranquillité de son voisinage est signe de citoyenneté, de respect et du bien vivre ensemble. »

Comptant sur votre compréhension, nous vous rappelons ci-dessous les horaires prévus par l'arrêté préfectoral du 5 juin 1990.

Jours ouvrables : 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30

Samedis : 9h à 12h et 15h à 19h

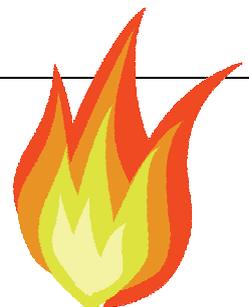
Dimanches et jours fériés : 10h à 12h et 16h à 18h.

BRULAGE DES VEGETAUX

Conformément à l'arrêté Municipal qui régit l'usage du feu à Aureville pour le brûlage à l'air libre des déchets végétaux ; le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des ordures ménagères et assimilées (déchets verts), est interdit.

Seul le brûlage du bois provenant des débroussaillages, taille de haies ou d'arbres est autorisé **du 30 septembre au 15 juin**, tous les jours de la semaine, sauf les dimanches et jours fériés.

Vous retrouverez l'arrêté sur le site Internet de la mairie d'Aureville : www.aureville.fr.



PRATIQUE

FERMETURE SECRETARIAT MAIRIE

Nous vous rappelons que le secrétariat de mairie sera fermé le samedi 14 juillet.

ARRET DES PERMANENCES

La permanence de M. le Maire le jeudi soir sera suspendue pendant l'été ainsi que celles des adjoints le samedi matin.

RELEVÉ 2018 DES INDEX DE COMPTEURS D'EAU

Les relevés seront effectués sur le territoire d'Aureville par un agent du Sicoval (sous réserve de modifications)

Du 13 au 31 août 2018

A l'approche des vacances... Ne leur livrez pas votre maison sur un plateau !

Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie de Castanet (05.34.66.69.80) dans le cadre des opérations "**Tranquillité vacances**", une tournée de surveillance sera alors mise en place.



ENCOMBRANTS

Le Sicoval assure maintenant le ramassage **à domicile** des encombrants.

Plus d'infos sur sicoval.fr



INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Nous rappelons aux nouveaux Aurevillois et Aurevilloises qu'ils ont jusqu'au 31 décembre 2018 pour s'inscrire sur les listes électorales.

Passé ce délai il sera trop tard pour voter à Aureville en 2019 !

Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Suite à la sécheresse et la réhydratation des sols au cours de l'année 2017, vous avez peut-être constaté des fissures, des mouvements sur votre habitation.

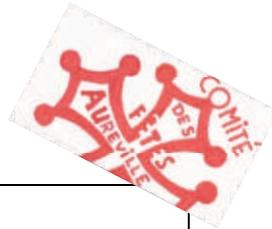
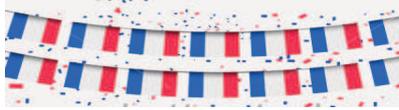
La commune a fait, auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Si vous êtes concerné, signalez-vous au secrétariat de mairie

Tous les jeunes Français ayant atteint l'âge de 16 ans, les filles comme les garçons doivent se faire recenser à la mairie du domicile entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.



LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS



LA FETE DU 14 juillet

Le Comité des fêtes vous propose une soirée « **Guinguette** » le **14 juillet 2018** dès **19h** animée par le groupe « **Les cadres Sup** ».

N'oubliez pas vos nœuds papillons, vos canotiers ou tenues des années 50.

A 23h feu d'artifice

Restauration sur place proposée par la Conserverie de l'Ovale et buvette

www.facebook.com/ComiteDesFetesAureville



CAMPESTRAL
22-23 SEPTEMBRE 2018



Rappel

« BREVES DU COSSIGNOL »

De nombreux Aureillois ont déjà répondu en donnant leurs coordonnées afin de recevoir les « brèves du Cossignol » électroniquement. N'oubliez pas de vous signaler auprès de la mairie (mairie.aureville@wanadoo.fr). Bien entendu, les « brèves » continueront d'être distribuées jusqu'à la fin de l'année pour tous ceux qui n'ont pas fait le choix de les recevoir électroniquement afin que le système électronique soit mis en place, testé et sécurisé.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :